

## REUNION DU 4 DECEMBRE 2008

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : Luc NOLET. Xavier RATTE. Chantal FANTIN. Bruno DI BLAS. François TURCIN. Catherine DESPLAT. Régis SEGALT. Mireille BONNET. Denis LOROT. Thierry CORBERON. Maurice BARBE. Philippe SODOYER.

Absents excusés : Jean-Paul DURUP. Olivier SAVARY (pouvoir Gérard ARNOUITS).

Secrétaire de séance : Philippe SODOYER.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

### OPERATION CŒUR DE VILLAGE

Les travaux devraient être terminés fin février (le retard est imputable au plombier et au menuisier).

Bruno fait part de quelques remarques quant à la réunion de chantier de cet après-midi : le carrelage sera disponible entre le 15 et le 20 janvier .

Les élus visiteront le chantier samedi matin à 10h.

### ENVIRONNEMENT

#### Energies renouvelables

Il est exposé aux élus :

Le développement de la mise en place d'énergies renouvelables et les nombreuses demandes de construction de parcs éoliens sur notre territoire,

Le souhait de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein, de maîtriser l'implantation d'éoliennes sur la totalité du territoire intercommunal et de favoriser la mise en place d'énergies renouvelables dans le cadre du développement durable,

La nécessité de mettre en place une organisation intercommunale efficiente pour relever les défis du territoire.

Les statuts de la Communauté, exigeant un vote à l'unanimité des 10 conseils municipaux pour toute prise de nouvelle compétence, considérant la décision du conseil communautaire du 13 novembre 2008, par 22 voix pour, 2 contre et 1

abstention de créer une nouvelle compétence « Energies Renouvelables », il est demandé au conseil municipal s'il souhaite que la Communauté de Communes se dote, dans le cadre des compétences obligatoires (aménagement de l'espace) de la compétence « Energies renouvelables » comprenant :

- L'élaboration et l'approbation des Zones de Développement Eolien, la réalisation et le suivi de la mise en place des équipements éoliens sur le territoire de la communauté de communes

- Le conseil et l'appui aux porteurs de projets de développement d'énergies renouvelables autre qu'éolien (photovoltaïque, géothermie...).

Le conseil municipal de Maligny accepte, à l'unanimité, que la Communauté de Communes de la Vallée du Serein se dote de cette compétence.

#### Concours des illuminations

A ce jour, 7 personnes sont inscrites.

La commission se réunira le vendredi 19 décembre à 18h 30mn afin de faire un classement des participants.

Philippe SODOYER informe les élus de l'achat de décors lumineux et de la pose de 10 prises ainsi que de la mise en place d'un décor dans la cour de l'école le vendredi 19 après-midi.

#### P.L.U.

Il est remis à chacun le document présenté aux personnes associées lors de la réunion du 2 décembre dernier ainsi que le projet du parc d'activités.

### ECOLES

#### Service Minimum d'Accueil

Il est remis aux élus tous les documents relatifs à la procédure engagée par le Préfet auprès du Tribunal Administratif contre le refus de mettre en place un service d'accueil, les jours de grève des enseignants dans notre commune.

Le préfet nous demande d'annuler la délibération qui a été prise sous prétexte que la commune refusait d'organiser l'accueil ce qui n'est pas du tout mentionné dans ce document où il a été stipulé que le

personnel communal n'assumerait pas ce travail.

### **PERSONNES AGEES**

*Il est exposé aux élus :*

*Le projet de l'association de gestion de la maison de retraite Gaston Houssier de confier la gestion de l'établissement à la Mutualité Française Côte d'Or -Yonne, Le souhait de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein, propriétaire de l'immeuble, de rester associée à l'évolution de cet établissement, Le projet de la Communauté de développer ses politiques en direction des personnes âgées afin de favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible, Les statuts de la Communauté, exigeant un vote à l'unanimité des 10 conseils municipaux pour toute prise de nouvelle compétence.*

*Considérant la décision, à l'unanimité, du conseil communautaire du 13 novembre 2008, de créer une nouvelle compétence « Personnes âgées », il est demandé au conseil municipal s'il souhaite que la Communauté de Communes de la Vallée du Serein se dote de la compétence optionnelle « Personnes âgées » comprenant la coordination et le suivi des actions en direction des personnes âgées (EHPAD, portage de repas, aide à domicile, soins infirmiers et autres services à créer...).*

*Le conseil municipal de Maligny accepte, à l'unanimité, que la Communauté de Communes de la Vallée du Serein se dote de cette compétence.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Cérémonie des vœux**

*Il est proposé que la date du vendredi 9 janvier soit retenue. Cette manifestation se déroulera à partir de 18h 30mn dans la cave située sous la mairie. Comme l'an passé les lauréats des concours des maisons fleuries et des illuminations de Noël seront récompensés à cette occasion.*

### **REUNIONS**

*Sont remis à chacun les comptes-rendus des réunions auxquelles des élus étaient conviés, à savoir :*

*20 octobre - Conseil D'école*

*13 novembre - Communauté de Communes de la Vallée du Serein*

*18 novembre - PLU*

*27 novembre - SIVU des eaux*

#### **Collège**

*Des problèmes de discipline ont été constatés lors de l'attente du bus, dans le bus et au retour. Un courrier a été adressé aux parents.*

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Viabilité hivernale** - le Conseil Général s'est organisé afin de prendre toutes les mesures utiles pour résoudre les difficultés de circulation en cas d'intempéries.

**Les amis de l'école** - cette association remercie la municipalité pour la mise à disposition de matériel pour l'organisation du loto.

**R.S.M.Y.** (Réseau de Santé Mentale de l'Yonne) - les élus sont invités à une réunion le 11 décembre prochain dont le sujet est « La dépression du sujet âgé et ses pièges ».

**Analyse d'eau** - il est remis à chacun les résultats de la dernière analyse.

Séance levée à 23h 15mn.